

PARIS RECRUTE

DES RESPONSABLES OU ADJOINT·E·S
D'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



Pour plus de renseignements:
[Paris.fr/travailler dans les crèches municipales](https://paris.fr/travailler-dans-les-crèches-municipales)

Le poste

Au sein de la Direction des familles et de la petite enfance, vous assurez la direction de l'un des 400 établissements d'accueil de la petite enfance (entre 15 et 99 enfants accueillis), en qualité de responsable ou d'adjoint-e.

Vos missions

Sous la responsabilité d'une coordinatrice ou d'un-e responsable d'établissement si vous êtes adjoint-e :

- Manager et piloter une équipe pluridisciplinaire ;
- Garantir le bien-être, la qualité et la sécurité des enfants ;
- Concevoir, mettre en œuvre et développer le projet d'établissement ;
- Accueillir et orienter les familles dans le processus de parentalité ;
- Assurer la gestion budgétaire et financière de la structure.

Dans le cadre de votre prise de poste, des formations vous seront proposées.

Conditions de travail

- Affectation sur le territoire parisien ;
- Temps de travail de 7h42 par jour ;

- En fonction des horaires d'ouverture, le service débute à 8h ou se termine à 18h30.
- 25 jours de congés, 2 jours de fractionnement et 31 RTT.

Avantages

- Statut de fonctionnaire (stabilité de l'emploi) à l'issue du concours. Par détachement, vous restez fonctionnaire de votre administration d'origine, un renouvellement de votre détachement puis une intégration à la Ville sont possibles ensuite.
- Mobilité possible au sein de toutes les structures d'accueil de la petite enfance ;
- Accès à des formations métiers et à des accompagnements au management ;
- Évolution professionnelle : possibilité de bénéficier de formations et de préparations à concours (cadre de santé, cadre supérieur de santé) ;
- Accès à des formations et à des équipements ergonomiques garantissant des conditions de travail optimales ;
- Selon le type d'établissement, possibilité d'accéder à un logement de fonction ;
- Avantages sociaux : restaurants administratifs, contribution aux frais de transports, chèque vacances, comité d'entreprise...

Comment candidater

Profil : être titulaire du diplôme d'éducateur-riche de jeunes enfants, d'infirmier-ière, de puériculteur-riche ou de cadre de santé

Par concours :

La Ville de Paris organise un concours d'éducateur-riche de jeunes enfants, d'infirmier-ère, de puériculteur-riche et de cadre de santé. Sélection sur dossier, puis entretien avec un jury. + vous avez la nationalité française

ou vous êtes ressortissant-e d'un État membre de l'Union européenne.

Adresse : via **Paris.fr**

Par détachement

- Vous pouvez postuler tout au long de l'année si vous êtes fonctionnaire titulaire dans une autre collectivité territoriale : sélection sur CV et lettre de motivation, puis entretien.
- Si vous êtes recruté-e, vous serez d'abord responsable adjoint-e.

Adresse : **DFPE-recrutement@paris.fr**